

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 15 OCTOBRE 2024**

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Représentants des Habitants :

Madame DUBOIS, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

Madame CHEVRIER Suzanne.

Monsieur GIRAULT Jean.

Madame GOUSSET Annick.

Madame GUILLOU Jocelyne.

Représentant des Familles :

Monsieur BOISSAYE Daniel, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

Représentant des Représentants Légalx :

Madame ROILAND Brigitte.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame CHOLLET Karine.

Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

Représentante des bénévoles accompagnant les personnes accueillies :

Madame TORNÉ Liliane, Association VMEH.

Représentante des membres de l'équipe médico-soignante :

Madame GIRAULT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame DEIBER, Responsable des Finances ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame BEAUMONT, Animatrice ; Madame GOMEZ, Animatrice (ff) ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame BUIRE, Psychologue ; Madame DULONG, Représentante CDCA ; Monsieur FANDO Guy, Conseiller Municipal.

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Docteur SCHMITT, Médecin coordonnateur, donne pouvoir à Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical et Représentante des membres de l'équipe médico-soignante.

MEMBRES EXCUSÉS : Madame ORIA, Représentante des Habitants ; Madame LOINTIER-GOLD, Représentante des Familles.

HABITANTS, FAMILLES ET PROCHES PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement jointe au présent procès-verbal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2024
- 2) Questions des familles
- 3) Mise à disposition de l'espace vie sociale et animation le week-end pour les habitants et leurs familles

- 4) **Le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU :**
 - Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 1^{er} octobre 2024
- 5) **Projets d'Accompagnement Personnalisé :**
 - Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en date du 1^{er} octobre 2024
- 6) **Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie – Ergothérapie**
- 7) **Vie Sociale et Animation : Journée au bord de la mer le jeudi 19 septembre 2024**
- 8) **Plan grand froid 2024/2025 :**
 - Mesure de précaution et de prévention : port obligatoire du masque chirurgical pour le personnel, les visiteurs et les intervenants extérieurs
 - Campagne de vaccination contre la grippe et la COVID-19
 - Rappels des mesures de prévention contre les virus de l'hiver
- 9) **Recommandation de la Commission Européenne : Renforcement des mesures relatives aux environnements sans fumée**
- 10) **Loi du 08 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie : Reconnaissance d'un droit de visite et droit d'accueillir un animal de compagnie en Ehpad**
- 11) **Contrat de Séjour de la Résidence DEBROU : Version n°10 en date du 17 octobre 2024 :**
 - Intégration des Chaussures Thérapeutiques de série à Usage Temporaire (CHUT) à la facturation des EHPAD
- 12) **État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2025 (EPRD 2025) :**
 - EPRD 2025 et ses annexes :
 - Annexe 1 : Cadre complet
 - Annexe 4 : Activité prévisionnelle
 - Annexe 5 : EPRD par section tarifaire
 - Annexe 6 : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés : 165.00 ETP
 - Tarif des Prestations 2025
 - Prix de journée Hébergement Permanent et Hébergement Temporaire 2025
 - Plan d'investissements 2025
- 13) **Évaluation de la qualité des prestations délivrées par la Résidence DEBROU :**
 - Campagne de contrôle des EHPAD : contrôle sur pièces de la Résidence DEBROU le 18 octobre 2023
 - Auto-évaluation de la Résidence DEBROU en 2024
 - Évaluation/Certification de la Résidence DEBROU dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation instauré par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2025
- 14) **Organigramme réactualisé – Septembre 2024**
- 15) **Approche non médicamenteuse au sein de la Résidence DEBROU :**
 - Présentation du planning des intervenants paramédicaux au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU au 1^{er} septembre 2024

La séance est ouverte à 14H32.

Madame La Présidente, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur accueillent avec plaisir les habitants, les familles et proches présents au sein du public de ce Conseil de la Vie Sociale et les remercient pour leur présence. Ils souhaitent également la bienvenue au public qui assiste à la séance en distanciel, avec l'application Zoom.

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Le Vice-Président pour présider la séance du Conseil de la Vie Sociale de ce jour, mardi 15 octobre 2024.



Monsieur Le Directeur et Monsieur Le Vice-Président informent les membres du Conseil de la Vie Sociale et les personnes présentes dans l'assemblée de la présence d'un journaliste de la Nouvelle République d'Indre-et-Loire, Monsieur METIVIER, pour évoquer la situation sanitaire au sein de la Résidence DEBROU et les mesures prises.

Monsieur Le Vice-Président annonce qu'il modifie en conséquence l'Ordre du jour, puis explique brièvement au journaliste ce qu'est le CVS et son rôle. Il donne ensuite la parole au Docteur COCHEZ, Médecin salarié de la Résidence DEBROU pour présenter un point relatif à la situation sanitaire au sein de la Résidence DEBROU.

Le Docteur COCHEZ informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que depuis le 15 septembre 2024, 49 habitants ont été testés positifs à la COVID-19. Si la majorité des habitants atteints n'a présenté que des formes modérées de la maladie, deux personnes sont malheureusement décédées. À ce jour, trois habitants demeurent toujours en isolement.

Le Docteur COCHEZ ajoute que la campagne de rappel de vaccination contre la Covid-19 à l'attention des habitants débutera fin octobre - début novembre 2024.

La campagne de vaccination antigrippale à l'attention des habitants, quant à elle, débutera jeudi 17 octobre 2024.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur pour exposer les mesures mises en œuvre pour faire face à l'augmentation du nombre de cas de Covid-19, dont le port obligatoire du masque chirurgical pour les visiteurs, les familles et le personnel en période épidémique.

Monsieur Le Directeur rappelle la communication, le 16 septembre 2024, d'une note d'information à destination des habitants de la Résidence DEBROU, des familles et proches, des membres du Conseil de la Vie Sociale et de l'ensemble du personnel de l'établissement, informant du cluster COVID-19 au sein d'une unité de vie protégée de la Résidence et des mesures prises pour la sécurité de tous et instaurant le port du masque obligatoire au sein de cette unité de vie, à l'exception des habitants.

Puis, Monsieur Le Directeur rappelle la communication, le 30 septembre 2024, d'une note d'information à destination des habitants de la Résidence DEBROU, des familles et proches, des membres du Conseil de la Vie Sociale et de l'ensemble du personnel de l'établissement, informant des mesures mises en œuvre pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes atteintes par la COVID-19 dans d'autres unités de vie, soit le port obligatoire du masque chirurgical pour toutes les personnes venant de l'extérieur et jusqu'à nouvel ordre, étant entendu que tous les habitants restent exemptés du port du masque.

Aussi, Monsieur Le Directeur rappelle la communication, le 1er octobre 2024, d'une note informant les habitants, les familles et proches, les personnels et les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU de la tenue de la réunion du Conseil de la Vie Sociale le 15 octobre 2024 et invitant toute personne à venir participer, notamment pour débattre du sujet.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il sollicite leur avis

sur le maintien du port obligatoire du masque au sein de la Résidence DEBROU.

Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la question du maintien du port obligatoire du masque au sein de la Résidence DEBROU, pour les familles et proches des habitants, intervenants extérieurs ainsi que pour les personnels.

Avis n° 2024-012 : Maintien du port obligatoire du masque au sein de la Résidence DEBROU, pour les familles et proches des habitants, intervenants extérieurs ainsi que pour les personnels.

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 012.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Directeur, Monsieur Le Vice-Président ainsi que l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale remercient et saluent Monsieur METIVIER, journaliste de la Nouvelle République.

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- QUESTIONS DES FAMILLES

Monsieur Le Vice-Président rapporte que « depuis le dernier CVS du 25 juin 2024, et donnant la priorité en septembre à la réunion avec la psychologue, en respect de notre convention d'alternance mensuelle de nos réunions respectives avec les familles, nous avons pu réunir les familles le 02 octobre 2024 avec Madame ROILAND ».

Monsieur Le Vice-Président rapporte que 8 familles étaient présentes – dont 2 personnes venues à la réunion de la psychologue - et 2 qui avaient leur proche en Unité Protégée.

Monsieur Le Vice-Président informe que « Nous avons pu donner – comme habituellement – des informations générales sur la Résidence, son fonctionnement, son personnel, ses valeurs, ses projets, et ses avantages comparés à la majorité des autres EHPAD français, mais également un point sur l'actualité (le pique-nique, le plan canicule, les ampoules LED, le gaz de la biomasse, l'arrivée d'une Gouvernante et d'une Animatrice, et remis à certaines quelques documents (livret d'accueil, fiche d'évènement indésirable). »

Voici les questions d'ordre général posées :

- 1- Le rôle du Référent Institutionnel n'est toujours pas assez connu, (une famille pensait qu'il devait faire l'accueil à l'arrivée...) ainsi que son identité (j'ai donné les prénoms à leur demande).

L'une a signalé qu'elle essayait de le voir, et ne réussissait toujours pas...

Madame Karine C., Aide-Soignante au sein de l'unité de vie « A2 – Les Œillets », présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rôle et les missions du Référent Institutionnel.

Monsieur le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale le dispositif de Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU et rappelle la mise en ligne sur le site internet www.debrou.fr de deux vidéos tournées au sein de l'établissement. Monsieur Le Directeur informe que la liste des référents institutionnels est actualisée en tant que de besoin, présentée lors de chaque Conseil de la Vie Sociale et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Par ailleurs, Madame ROY rappelle qu'à chaque nouvelle admission au sein de la Résidence DEBROU, il est remis dans le logement de l'habitant un carton d'information à l'attention de l'habitant et un carton d'information à l'attention de la famille précisant pour chacun l'identité du référent institutionnel.

Monsieur Le Directeur remercie Monsieur Le Vice-Président et les membres du Conseil de la Vie Sociale pour l'accompagnement des familles et proches des habitants de la Résidence DEBROU.

- 2- Déception et inquiétude sur l'absence d'animations, et d'informations à ce sujet. J'y ai répondu.

Monsieur Le Directeur a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale, les habitants, les familles, du recrutement de Madame BEAUMONT Chloé au poste d'Animateur Responsable de la Vie Sociale au sein des unités de vie « Les Lys » - A1, « Les Œillets » - A2, « Les Iris » - B1 et « Les Dahlias » - B2 de la Résidence DEBROU depuis le lundi 24 juin 2024.

Madame GOMEZ Muriel, Aide-Soignante, occupe le poste d'animateur faisant fonction (ff) au sein des unités protégées « Les Bleuets » - A0, « Les Amaryllis » - B0 et des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), à temps plein. Elle participe activement aux différentes missions du service Animation-Vie Sociale et est Référente Vie Sociale et Animation au sein des unités de vie protégées. Elle a bénéficié de la formation diplômante de type Assistant de Soins en Gériatrie (ASG).

Madame BEAUMONT indique que les plannings des animations sont affichés au sein des restaurants des unités de vie.

- 3- Demande d'informations : planning du ménage dans les chambres, gestion du linge sale, et quel linge emporter en cas d'hospitalisation, confirmation de l'étiquetage fait par la Résidence à l'arrivée (une famille a tout étiqueté avant, suite à une information récente erronée).

Madame GIRAULT informe que le bionettoyage dans les logements est réalisé autant que de besoin par l'équipe soignante, et également par l'habitant et sa famille ; une autre équipe dédiée assure l'entretien approfondi des logements une fois par quinzaine.

Madame GIRAULT informe que le linge des habitants est entretenu par le service blanchisserie de l'établissement et est changé autant que de besoin. Dans le cas où la famille choisit d'entretenir elle-même le linge de son proche, alors une panier à linge peut être entreposé dans le logement.

En cas d'hospitalisation, Madame GIRAULT informe que l'habitant est transporté vers l'hôpital avec son nécessaire de toilette ainsi que l'inventaire de ses effets personnels.

Monsieur Le Directeur confirme que le marquage du linge est réalisé sans surcoût par le service blanchisserie de la Résidence.

4- Remarque de plusieurs familles sur l'état des jardins cet été.

Monsieur Le Directeur a pris acte des différentes remarques des habitants, familles et proches relatives à l'entretien des espaces extérieurs de la Résidence DEBROU. Monsieur Le Directeur rappelle que les espaces extérieurs sont entretenus par les agents du service technique de l'établissement, sans utilisation de produits phytosanitaires ni désherbant. Monsieur Le Directeur souligne que si le service technique est attaché à offrir un lieu de promenade paisible aux habitants et à leur famille, la priorité est toutefois donnée aux interventions techniques de confort et de maintien de la sécurité pour les habitants et leur famille au sein de leur logement et des espaces de vie communs notamment, ainsi que pour le personnel.

Monsieur Le Directeur informe qu'après plus de huit années d'entretien, les espaces extérieurs sont voués à évoluer pour répondre aux besoins et aux possibilités d'entretien. Un plan pluriannuel de réaménagement des espaces paysagers est acté. D'ores et déjà, Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les résultats de l'entretien des espaces verts réalisé par le service technique de l'établissement. Aussi, il les informe que la prochaine étape est la reprise des jardins thérapeutiques à destination des habitants logeant au sein des unités protégées, projet qui se concrétisera dans les semaines à venir.

5- Enfin, les plus importantes :

- a) besoin très important d'informations à l'arrivée : très variable, on ne sait pas à qui s'adresser...
- b) la nuit : combien de rondes, on ne connaît pas ce personnel (peut-on les rencontrer ?), problème en cas de chute dans l'appartement (sonnette hors de portée : une habitante a dû appeler sa fille avec son téléphone !), peut-on envisager télé-assistance privée ? (il semblerait que ce système par un médaillon existait à Debrou il y a 2 ans : informations contradictoires).

Monsieur Le Directeur informe que treize agents constitue l'équipe de nuit de la Résidence DEBROU, ainsi qu'un administrateur de garde joignable 24h/24 – 7j/7.

L'équipe de nuit veille à la sécurité des habitants. Elle réalise des passages réguliers (quatre rondes chaque nuit) et s'assure du bien-être et du confort des habitants. L'accompagnement de nuit peut se limiter aux sollicitations des habitants (appel-soignant) s'ils en font la demande.

Monsieur Le Directeur informe que les professionnels de nuit travaille également avec un dispositif de vidéo-accompagnement. Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale ainsi qu'aux habitants et familles présents dans l'assemblée le dispositif de vidéo-accompagnement.

Pour ce qui concerne le système de télé-assistance, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale disposer d'un devis.

Monsieur Le Vice-Président rapporte que « certaines questions avaient été posées lors de la réunion avec la psychologue : cela confirme l'intérêt de nos réunions des familles qui apportent – ou rappellent – des éléments concrets : celles-ci nous ont toutes remercié pour ces échanges,

même si elles ont exprimé la satisfaction d'être très bien informées pour d'autres sujets par les notes reçues par internet. »

À nouveau, Monsieur Le Directeur remercie vivement les membres du Conseil de la Vie Sociale de ce véritable accompagnement des familles et proches des habitants de la Résidence DEBROU et leur apporte tout son soutien pour faire perdurer ces temps d'échanges.

3- MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE VIE SOCIALE ET ANIMATION LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS POUR LES HABITANTS ET LEURS FAMILLES

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale la mise à disposition de l'espace vie sociale et animation le week-end et les jours fériés pour les habitants et leurs familles.

Les missions d'ouverture de la salle à 11h00 et de fermeture à 17h30 sont désormais confiées à Madame Yvette ORIA, habitante de l'unité de vie « Les Iris » et représentante des habitants élue au Conseil de la Vie Sociale, les samedis, les dimanches et les jours fériés.

Monsieur Le Directeur remercie l'ensemble des habitants et leurs familles de bien vouloir faciliter la mission de Madame ORIA en respectant les horaires et veiller à maintenir cet espace propre et accueillant, les familles portant leur masque.

4- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 12 juin 2024

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente la liste des référents institutionnels et informe que celle-ci est actualisée en tant que de besoin, présentée lors de chaque Conseil de la Vie Sociale et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

5- PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau de suivi des habitants disposant d'un projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Monsieur Le Directeur informe que ce point sera présenté à chaque Conseil de la Vie Sociale.

6- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame HUAULT, Diététicienne, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.

Madame HUAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que dans le cadre de la semaine du goût qui se déroule en ce moment et jusqu'au 18 octobre prochain, les habitants de la Résidence DEBROU peuvent apprécier lors des repas des plats qui mettent à l'honneur les régions de France.

Aussi, Madame HUAULT informe qu'un repas congolais a été organisé le 09 octobre dernier. Au menu de ce repas, les habitants ont notamment pu goûter du mafé au poulet accompagné de purée de patates douces.

Madame HUAULT informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale de la participation de la Résidence DEBROU à la semaine de sensibilisation à la dénutrition, courant novembre 2024.

Cette semaine a pour objectif de sensibiliser les habitants et les professionnels en les informant sur les gestes simples qui permettent de prévenir la dénutrition et en leur expliquant comment la dépister et la prendre en charge.

Madame HUAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la stricte application de la loi *EGALIM* au sein de la Résidence DEBROU, à savoir, notamment :

- Information concernant les marchés de fourniture de pain biologique, de viande fraîche labellisée et de fruits et légumes frais,
- Réduction du gaspillage alimentaire et tri des biodéchets en vue de leur valorisation,
- Suppression du plastique à usage unique,
- Inscription de l'origine des denrées alimentaires sur les menus.

Madame HUAULT informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Commission des Menus s'est tenue le vendredi 11 octobre dernier. Madame HUAULT rappelle que l'ensemble des habitants ainsi que leurs familles et proches sont conviés à y participer notamment pour y exprimer leurs avis et préférences alimentaires dans le cadre de l'élaboration des menus.

Madame HUAULT ajoute qu'une séance de dégustation est systématiquement proposée à tous les habitants lors de chaque commission des menus.

Monsieur Le Vice-Président rapporte aux membres du Conseil de la Vie Sociale avoir participé à la commission des menus qui s'est tenue en avril dernier. Il dit avoir été impressionné par l'écoute et la qualité des réponses apportées par les professionnels du service restauration, et se félicite de la décision de permettre aux familles d'y assister par l'application Zoom.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame BEAUMONT, Animatrice, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service vie sociale – animation.

Madame BEAUMONT, nouvelle animatrice au sein des unités de vie « Les Lys » - A1, « Les Œillets » A2, « Les Iris » - B1 et « Les Dahlias » - B2 se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et présente succinctement les animations programmées au cours des semaines à venir. Elle précise que le programme des animations est affiché à l'accueil de l'établissement ainsi qu'au sein des restaurants des unités de vie.

Monsieur Le Vice-Président, les membres du Conseil de la Vie Sociale, Monsieur Le Directeur et l'ensemble des professionnels souhaitent la bienvenue à Madame BEAUMONT.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame BUIRE pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie est organisé de la manière suivante :

- **Madame FENECH Pauline**, Psychologue des Unités Protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis ainsi que des PASA,
- **Madame POUSSIGUE Anne**, Psychologue au sein des unités de vie A1-Les Lys et A2-Les Œillets,
- **Madame BUIRE Océane**, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale les quatre principaux axes de travail des psychologues de la Résidence DEBROU :

- 1) Axe de travail N°1 : Les Habitants de la Résidence DEBROU.
- 2) Axe de travail N°2 : Les Familles et les Proches.
- 3) Axe de travail N°3 : Les Professionnels de la Résidence DEBROU.
- 4) Axe de travail N°4 : La Résidence DEBROU.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'institutionnalisation des groupes de formation des familles et des proches sur la maladie d'Alzheimer, les troubles apparentés et les troubles du comportement animés par le service de psychologie.

La prochaine réunion est programmée le lundi 25 novembre 2024. Une communication aux familles et proches sera envoyée en ce sens.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service Ergothérapie.

Dans le cadre de la continuité de l'Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants, des Familles et du Personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle intervient au sein de toutes les unités de vie selon un planning défini afin de proposer des actions de prévention des risques de chutes, des actions de prévention des escarres, des actions de réadaptation de la mobilité et des transferts etc. ...

Madame JARNOUX travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en étroite collaboration avec les infirmiers et aides-soignants qui la sollicitent notamment quant aux Projets d'Accompagnement Personnalisés des Habitants.

Aussi, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle participe, en lien avec SIEL BLEU, aux activités de gymnastique douce organisées tous les lundis après-midi au sein de l'espace Vie Sociale et Animation. Pas moins de trente habitants participent à ces ateliers.

Monsieur Le Vice-Président et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour leur professionnalisme et pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires

7- VIE SOCIALE ET ANIMATION : JOURNÉE AU BORD DE LA MER LE 19 SEPTEMBRE 2024

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'une vingtaine d'habitants de la Résidence DEBROU ont bénéficié d'une journée au bord de la mer, à Saint Jean de Monts plus précisément, le jeudi 19 septembre 2024, Monsieur Le Directeur remercie le service vie sociale et animation pour l'organisation de cette journée au bord de la mer.

Un diaporama retraçant les moments forts de cette journée est diffusé en séance.

8- PLAN GRAND FROID 2024/2025

Ce point a été abordé en ouverture de séance.

9- RECOMMANDATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE : RENFORCEMENT DES MESURES RELATIVES AUX ENVIRONNEMENTS SANS FUMÉE

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe que le vendredi 16 août 2024, un début d'incendie, heureusement circonscrit par l'intervention des services techniques, a été provoqué par un mégot de cigarette jeté de manière inconsidérée dans la végétation.

Monsieur Le Directeur rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, il est formellement interdit de fumer dans les espaces communs et à proximité des bâtiments, ainsi que de jeter des mégots dans les espaces verts. En période de sécheresse, où les risques d'incendie sont particulièrement élevés, la moindre négligence peut entraîner des conséquences catastrophiques.

Monsieur Le Directeur demande à tous de respecter scrupuleusement ces interdictions, mais également de sensibiliser autour de nous à l'importance de ces précautions. Toute infraction à ces règles pourra entraîner des sanctions conformément au règlement de fonctionnement de la Résidence.

Monsieur Le Directeur a transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale les Recommandations de la Commission Européenne : Renforcement des mesures relatives aux environnements sans fumée.

Au sein de la Résidence DEBROU et pour prévenir tout risque d'incendie, Monsieur Le Directeur envisage, en 2025, pour le personnel d'une part et pour les habitants et les familles de l'autre, de créer un espace fumeur.

Pour les habitants et pour les familles, Monsieur Le Directeur demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir envisager une réflexion sur ce sujet.

Lors des prochaines instances de décembre, Monsieur Le Directeur sollicitera l'avis des membres du Conseil de la Vie Sociale.

10- LOI DU 08 AVRIL 2024 PORTANT MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN-VIEILLIR ET DE L'AUTONOMIE : RECONNAISSANCE D'UN DROIT DE VISITE ET DROIT D'ACCUEILLIR UN ANIMAL DE COMPAGNIE EN EHPAD

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la loi « Bien vieillir » du 08 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie prévoit des changements. Elle garantit, entre autres, le droit d'accueillir un animal de compagnie.

Monsieur Le Directeur demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir envisager une réflexion sur ce sujet.

Lors des prochaines instances de décembre, Monsieur Le Directeur sollicitera l'avis des membres du Conseil de la Vie Sociale.

11- CONTRAT DE SÉJOUR DE LA RÉSIDENCE DEBROU : VERSION N°10 EN DATE DU 17 OCTOBRE 2024

- Intégration des Chaussures Thérapeutiques de série à Usage Temporaire (CHUT) à la facturation des EHPAD

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de l'intégration des chaussures thérapeutiques de série à Usage Temporaire (CHUT) à la facturation de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur informe qu'une annexe au Contrat de Séjour de la Résidence DEBROU intégrera cette modification.

Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur l'intégration des chaussures thérapeutiques de série à Usage Temporaire (CHUT) à la facturation de la Résidence DEBROU.

Avis n° 2024-013 : Contrat de Séjour de la Résidence DEBROU : Version n°10 en date du 17 octobre 2024

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 013.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

12- ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2025 (EPRD 2025)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 de la Résidence DEBROU a été transmis avec la convocation aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rapport de présentation EPRD 2025.

TARIFS DES PRESTATIONS 2025

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les tarifs des prestations pour l'année 2025.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur les tarifs des prestations 2025.

Avis n° 2024-014 : EPRD 2025 – Tarifs des prestations 2025

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 014.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

EPRD 2025 : HÉBERGEMENT PERMANENT ET TEMPORAIRE

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions budgétaires par groupes et par sections tarifaires.

EPRD 2025 : HÉBERGEMENT PERMANENT

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur l'EPRD 2025 pour l'hébergement permanent, par groupes et par sections tarifaires.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité l'EPRD 2023 pour l'hébergement permanent, par groupes et par sections tarifaires.

PRIX DE JOURNÉE 2025 POUR L'HÉBERGEMENT PERMANENT

Monsieur Le Directeur informe que le prix de journée par habitant ne pourra pas ne pas être impacté en 2025. Il est ainsi proposé à la hausse dans un contexte de fluctuations et d'incertitudes importantes.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le prix de journée 2025 pour l'hébergement permanent.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le prix de journée 2025 pour l'hébergement permanent, indiquant qu'il considère que cette proposition est juste et raisonnable, tenant compte au mieux de la réalité.

Avis n° 2024-015 : EPRD 2025 - Prix de journée Hébergement Permanent

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 015.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

EPRD 2025 : HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant à l'EPRD 2025 pour l'hébergement temporaire, par groupes et par sections tarifaires.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité l'EPRD 2025 pour l'hébergement temporaire, par groupes et par sections tarifaires.

PRIX DE JOURNÉE 2025 POUR L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le prix de journée 2025 pour l'hébergement temporaire.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au prix de journée 2025 pour l'hébergement temporaire.

Avis n° 2024-016 : EPRD 2025 - Prix de journée Hébergement Temporaire

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 016.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

INVESTISSEMENTS

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le programme d'Investissements 2025.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au programme d'Investissements 2025.

Avis n° 2024-017 : EPRD 2025 - Investissements 2025

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 017.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

TABLEAU PRÉVISIONNEL DES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS : 165,00 ETP

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau des effectifs rémunérés.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le tableau des effectifs rémunérés.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité le tableau des effectifs rémunérés.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur l'EPRD 2025.

Avis n° 2024-018 : EHPAD DEBROU – État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 018.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

13- ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DÉLIVRÉES PAR LA RÉSIDENCE DEBROU

- Campagne de contrôle des EHPAD : contrôle sur pièces de la Résidence DEBROU le 18 octobre 2023
- Auto-évaluation de la Résidence DEBROU en 2024
- Évaluation/Certification de la Résidence DEBROU dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation instauré par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2025

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale les différentes étapes d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur souligne et précise l'étape de la certification de la Résidence DEBROU en 2025 : des visiteurs experts vont évaluer les prestations délivrées par la Résidence DEBROU, sur une durée de quatre jours, probablement au cours de la première semaine de juin 2025. Pour préparer cette certification et en assurer le suivi, Monsieur Le Directeur informe qu'un alternant, en la personne de Monsieur OLAH Mathieu a notamment été recruté.

14- ORGANIGRAMME RÉACTUALISÉ – SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'organigramme réactualisé au mois de septembre 2024.

Monsieur Le Directeur a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale du recrutement de Madame SERMAN Cassandra au poste de Responsable des Ressources Humaines, en remplacement de Monsieur COELHO David.

15- APPROCHE NON MÉDICAMENTEUSE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente le planning des intervenants paramédicaux au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU, actualisé à la date du 1^{er} septembre 2024.

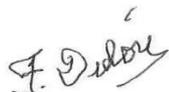
Monsieur Le Directeur informe que ce planning permet de rendre compte de l'accompagnement dont bénéficient les habitants auprès des familles et des proches, et également auprès du personnel.

Avant de procéder à la clôture de la séance, Monsieur le Vice-Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale pour leurs différentes remarques et leurs questionnements sur les points présentés au cours de la séance ; ils les remercient également pour leurs approbations.

Il souligne qu'à la lecture des différents rapports – et à leur audition aujourd'hui - il a été très impressionné par le grand professionnalisme qui s'en dégage, ainsi que l'évidente volonté de trouver en permanence des améliorations : c'est très rassurant à une époque où le fonctionnement des EHPAD est remis en question.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame La Présidente, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale présents ainsi que les habitants, les familles et proches y ayant assisté, et clôturent la séance à 16H47.

La Présidente
du Conseil de la Vie Sociale



F. DUBOIS

Le Vice-Président
du Conseil de la Vie Sociale



D. BOISSAYE

Fait à Joué-lès-Tours le 15 octobre 2024